

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
83 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
ou à
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 30 septembre 1847.

Nous devons croire que la modération avec laquelle nous avons apprécié les faits relatifs à la maison Denis, que le langage toujours calme que nous avons tenu pendant les rassemblements de la Croix-Rousse et des Terreaux, nous mettraient à l'abri des attaques de la *Gazette de Lyon*; qu'elle comprendrait qu'en vue du maintien de l'ordre public, nous nous abstentions de toute réflexion irritante, et que nous ajournions à des moments plus paisibles l'examen sérieux de l'introduction du travail dans des couvents religieux ou établis sous la protection du clergé. Mais notre réserve n'a pas été le moins du monde appréciée par la *Gazette*, et la voilà qui se met à nous accuser, parce que nous avons dit que si l'autorité n'avait pas pris immédiatement des mesures qui auraient donné satisfaction à l'opinion publique, on devait l'attribuer à la crainte qu'elle avait eue de blesser le clergé.

Il nous semble que nous n'avons énoncé là qu'une opinion assez motivée; autrement, que penser de sa longanimité?

C'est le dimanche 19 septembre que la presse lyonnaise a publié les premiers faits venus à sa connaissance sur les diableries de la maison Denis, et ce n'est que huit jours après qu'on a mis en prison la directrice de cet établissement. Pourquoi donc a-t-on agi à son égard avec tant de ménagements? D'ailleurs, si on ne se croyait pas en droit de l'arrêter, on pouvait faire fermer son établissement, la loi le permettait. C'est là ce que nous avons demandé dès le principe des rassemblements, et c'est ce que la *Gazette* elle-même a dû regretter qu'on n'ait pas fait, car elle nous affirme aujourd'hui que la maison Denis n'est pas une fondation religieuse. « Cette maison, dit-elle, n'abritait aucun prêtre, aucune religieuse; elle était entièrement composée de laïcs. »

Si cette maison ne tenait par aucun lien au clergé, si elle lui était complètement étrangère, que ne l'a-t-on annoncé dès la découverte des actes abominables qui s'y sont passés? Que ne s'est-on empressé de la déclarer maison purement composée de laïcs, n'abritant ni religieuses ni prêtres? C'est qu'on ne savait pas encore quel caractère on pourrait lui donner, si on la répudierait ou si on la prendrait sous sa protection.

L'autorité judiciaire est maintenant avertie que c'est une maison purement laïque qui a occasionné son intervention.

Mais laissons de côté cette allégation plus ou moins fondée, sur laquelle, du reste, nous reviendrons en temps et lieu, et voyons ce que la *Gazette de Lyon* a l'intention d'établir en déclarant que les temporisations de l'autorité ne sont pas venues de la crainte qu'elle avait de blesser les susceptibilités cléricales. Elle a donc alors, de gaieté de cœur, fourni pendant huit jours un aliment dangereux aux rassemblements? Elle a donc entretenu, par calcul, l'inquiétude dans les esprits, et poussé à l'émeute? Voici qui serait de la plus haute gravité, car une collision sanglante pouvait se produire tout-à-coup et nous plonger dans de nouveaux désastres; cela était d'autant plus à craindre, que dans la journée de dimanche on avait, à ce qu'on assure, distribué des cartouches à des corps de la garnison et donné des ordres sévères de répression.

La *Gazette de Lyon* affecte de ne nous désigner que par la qualification de *journal irrégulier de notre ville*. Croit-elle qu'il nous serait bien difficile de trouver pour la désigner quelque qualification peu polie, et de ne l'appeler que le *journal bigot et fanatique de notre ville*? Mais dans notre polémique nous tenons à ne pas nous dispenser de certaines convenances, dont on ne s'écarte pas sans de graves inconvénients pour soi-même. Quand on ne veut pas s'exposer à des agressions irritantes, on doit du moins, tout en maintenant le terrain politique ou religieux qu'on veut défendre, ne pas prendre des allures qui sentent un peu trop celles de la presse subventionnée.

La nomination ridicule de M. le maréchal Soult à la dignité de maréchal-général de France n'est pour le moment qu'un hochet avec lequel on veut distraire ses vieux jours. Envisagée de ce côté, cette nomination n'a qu'un médiocre intérêt et n'est qu'une question sans importance; elle change d'aspect si l'on considère que c'est une dignité nouvelle qu'on introduit dans l'Etat, qu'à cette dignité on voudra plus tard attacher des attributions et un traitement, et qu'elle tend à porter la perturbation dans l'état-major de l'armée. Cette dignité dont on affuble un maréchal invalide est peut-être un poste qu'on prépare pour quelque membre de la famille royale. On nous fera payer plus tard les dotations sous une forme nouvelle, en créant des fonctions *ad hoc*.

Il paraît que le *Bien Public*, journal de M. de Lamartine, vise au genre facétieux, et veut sur ce point faire concurrence à la *Mouche*. Croirait-on qu'il a trouvé à propos d'insérer sous la forme de feuilletons les divers articles que les journaux de Lyon ont publiés sur l'affaire de la maison Denis?

Affaires d'Italie.

La *Gazette du Midi* et le *Journal des Débats* ayant contesté la véracité des correspondances du *Nouvelliste de Marseille*, ce journal cite aujourd'hui des extraits de l'*Alba* et du *Contemporain*, jour-

naux italiens qui confirment les principales nouvelles qu'il a publiées sur les événements, du royaume de Naples.

Voici aujourd'hui les nouvelles que publie le *Nouvelliste* d'après une correspondance de Naples du 21 septembre :

« Le bruit court que Girgenti et Marsala sont en insurrection; mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

« Ce qui est certain, c'est qu'en Sicile les arrestations continuent. Aussi, l'irritation populaire est à son comble; on s'attend d'un moment à l'autre à un soulèvement général.

« Le gouvernement continue à envoyer sur tous les points des munitions de guerre. Dans la province de Molise, tous les districts de l'arrondissement de Larino ont arboré l'étendard de la révolte.

« Dans la Calabre, l'insurrection s'est étendue jusqu'à Catanzaro. Les insurgés se sont fortifiés, dit-on, dans Girace; tantôt divisés en guérillas, tantôt réunis en masse, ils tombent sur les troupes royales et font beaucoup de ravages dans leurs rangs.

« On dit que le 8^e de ligne ne voulait pas se battre, mais que le colonel Rossarol l'a forcé à prendre part au combat, et ce régiment a éprouvé de grandes pertes. On a apporté à Naples les armes et les uniformes des morts, dont le nombre est assez considérable.

« Les insurgés de Cosenza, contre lesquels avait été envoyé le général Statella, à qui également avait été confié le commandement général de toutes les Calabres, se sont réunis aux bandes de Romeo.

« On parle d'une amnistie générale et d'une réforme, mais on ne croit pas à la réalité de ces bruits. »

— On écrit de Naples, le 23 septembre, au *Nouvelliste de Marseille*:

« Les nouvelles de l'intérieur donnent l'assurance que la révolte se propage et prend une extension considérable dans les Deux-Siciles. Le gouvernement est très alarmé de cette situation et ne dissimule pas ses craintes. Il se manifeste toujours une fermentation sourde dans la population.

« Le gouvernement a fait publier dans son journal officiel, le *Journal des Deux-Siciles*, la mort de Dominique Romeo comme celle du fameux chef de l'insurrection. Cette petite manœuvre n'a pas tardé à être découverte, car tout le monde a su que Dominique Romeo n'était que le neveu de ce chef, qui s'appelle, lui, Jean-Dominique Romeo.

« Les arrestations continuent à Naples. Sous le prétexte de mesure de sûreté, on met sous les verrous les citoyens les plus inoffensifs, pourvu qu'ils manifestent leurs sympathies pour les réformes. »

— La lutte entre Ferdinand et les insurgés du royaume de Naples ne peut se terminer par une transaction, si l'on en juge par la correspondance qui suit :

« La situation du royaume des Deux-Siciles se complique chaque jour davantage, malgré les assurances données par les journaux de Naples et de Sicile. Pour bien apprécier la situation, il convient de rappeler quelques détails.

« Depuis plusieurs années déjà, l'administration intérieure du royaume présentait les abus les plus graves; mais les choses en sont venues à ce point qu'il n'y a d'issue possible que dans de larges réformes ou dans une révolution. Le roi Ferdinand, homme dépourvu tout à la fois de lumières et de malignité, a laissé la corruption envahir l'administration presque dans ses rouages les plus obscurs. La vénalité des places, quelle qu'en soit l'importance ou l'obscurité, est désormais un fait public; tous les emplois se vendent ouvertement au plus offrant. Le grand vendeur de toutes les fonctions publiques est le confesseur du roi, l'évêque Cocle. On cite telle place pour laquelle ce prêtre a reçu 40,000 ducats; il ne dédaigne pas non plus les sommes les plus modiques pour les faveurs de petite importance. Cinq personnes, parmi lesquelles un carrossier, un pharmacien et un prêtre, tiennent le comptoir ouvert; on cite à cet égard un fait piquant. Un individu sollicitait une place de professeur de chimie; le prix convenu était de 1,200 ducats, payables un quart comptant. Le premier quart avait été versé, lorsqu'un événement imprévu vint déjouer toutes les combinaisons. La même place était sollicitée par un savant, allié du procureur-général à la cour de cassation, et qui avait enseigné la chimie au roi. Le procureur-général, qui en ce moment a de fréquents rapports avec le roi, fit part à ce dernier du désir de son protégé. Le roi, qui avait conservé le souvenir des services rendus par le solliciteur, s'avisait de faire préparer, séance tenante, l'ordonnance de nomination, et la signa. On juge du désappointement de l'autre solliciteur, qui réclama son argent; l'évêque le refusa sous prétexte de force majeure. De là procès commencé; mais, l'assignation donnée, on fit comprendre au pauvre homme que s'il n'acquiesçait pas l'acte, il finirait ses jours au fort Saint-Elme, et le procès fut étouffé.

« Il y a un mois environ, un pamphlet violent inonda Naples en quelques heures; il fut jeté au roi dans sa voiture. La sensation fut extrême, l'agitation la plus vive se répandit, le conseil des ministres fut réuni, et le roi publia une proclamation dans laquelle, rendant compte du bien qu'il disait avoir fait à son peuple, il déclara réduire du tiers l'impôt du sel. Cette concession insuffisante ne pouvait apaiser les esprits. Des soulèvements éclatèrent en Sicile et dans la Calabre. Les journaux prétendent que la Sicile est rentrée dans l'ordre; il n'en est rien. Le seul fait certain est que des officiers siciliens, amenés secrètement à Naples, ont été fusillés ces jours-ci dans le fort Saint-Elme. Des engagements très sérieux ont eu lieu en Calabre et dans les Abruzzes. Deux chefs dirigeaient les mouvements; l'un d'eux a été tué, l'autre tient la campagne à la tête de 5,000 hommes. Hier, trois colonnes mobiles, sous les ordres de l'officier Trufiano, ont été envoyées de Naples sur le théâtre de l'insurrection. On cite un engagement dans lequel les troupes ont eu 250 hommes hors de combat. Les prisons de Naples regorgent. Lors de la grande revue du 8, toutes les troupes avaient leurs armes chargées.

« Le mécontentement, on pourrait dire l'irritation, est générale; la moindre étincelle allumerait ici un vaste incendie, et le trône de Ferdinand pourrait y périr. L'aveuglement du roi est extrême, les ministres eux-mêmes le déplorent; mais la dévotion excessive qui s'est emparée de lui a placé le gouvernement tout entier dans les mains de son confesseur. De tous les gouvernements d'Italie, celui de Naples est évidemment le plus menacé; il inspire à l'Autriche les plus vives inquiétudes. L'escadre française est toujours dans le golfe;

ce séjour, dont la durée est sans précédent, se lie évidemment aux préoccupations inspirées par l'état politique du royaume. Il est évident pour tous qu'une catastrophe est imminente. »

Paris, le 28 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les deux *Moniteurs* disent qu'il n'est pas vrai qu'une souscription soit ouverte ou annoncée publiquement dans le département du Gard pour couvrir le montant des condamnations pécuniaires prononcées contre M. Teste, et que si ce fait se produisait avec les caractères prévus par l'article 11 de la loi du 9 septembre 1833, il ne resterait point impuni.

Nous avons été les premiers à dire qu'il n'y avait point là d'infraction à la loi de septembre, et que la souscription n'était pas publique dans le sens légal du mot. Mais ce qu'on peut punir, c'est l'atteinte portée à la morale publique, et cette atteinte est très réelle. Des listes non imprimées se colportent dans le département du Gard. On cite les personnes qui les ont signées. On cite le fonctionnaire qui dans une distribution de prix a prononcé l'apologie, nous allions dire l'apothéose du martyr des mines de Gouhenans. Si la morale publique n'est point affectée par une souscription colportée en faveur d'un homme que la cour des pairs et la France avec elle ont noté d'infamie, nous ne savons plus ce que le mot de morale signifie.

Quant aux scrupules du ministère en ce qui touche l'application des lois de septembre, nous les respectons parce que nous les croyons fondés. Nous ferons seulement remarquer que la *Mode* ayant été condamnée il y a deux ou trois ans à une amende, et ayant envoyé à ses amis des circulaires pour les prier de participer au paiement de cette amende, on parvint à saisir quelques-unes de ces circulaires, bien qu'elles fussent confidentielles, et que la *Mode* fut condamnée pour ce fait, par application de l'article 11 de la loi du 9 septembre 1833.

— On lit dans la correspondance de Compiègne adressée au *National* :

« La cour est partie aujourd'hui (25 septembre), emportant avec elle son anecdote; car, partout où elle va, il faut qu'il arrive un fait ridicule... quand il n'est pas dramatique ou scandaleux. Voici comme on contait hier la chose :

« On sait que l'ambassadeur persan et sa suite ont été invités aux fêtes de Compiègne. Quand il fut question de présenter les illustres étrangers à la cour, on s'aperçut que les Persans ne portent pas de bas; ils ont de larges pantalons, volumineusement plissés, et la robe ou les robes qu'ils mettent par-dessus sont tellement longues, qu'on n'aperçoit guère que les babouches jaunes qui chaussent leurs pieds.

« Mais l'étiquette pouvait-elle permettre de recevoir au château d'illustres ambassadeurs sans bas? La question parut grave, la discussion fut longue; enfin, après mûre délibération, l'étiquette triompha, et il fut décidé que les nobles envoyés mettraient des bas!

« La liste civile, dont l'inépuisable générosité est connue, prit pitié de ses honorables hôtes et leur envoya en cadeau un assortiment complet de bas de coton à raies rouges dans le dernier goût.

« Les honnêtes étrangers, sensibles à tant de courtoisie, chaussèrent les bas sans trop de peine, et la présentation eut lieu.

« Or, le jour de la revue arrivé, lorsque la cour et les princes descendirent de voiture pour monter à cheval, des valets amenèrent à MM. les Persans des chevaux de main pour qu'ils pussent suivre le grand état-major pendant la revue.

« Ils montèrent en effet les chevaux qu'on leur présentait. Mais on n'avait oublié qu'une chose : c'est que les Persans ne montent pas comme les Français; et les longs étriers de la selle française ne tardèrent pas à faire remonter tous les plis des larges pantalons, les robes flottèrent au vent, et l'on vit s'allonger sur les flancs des chevaux les grêles tibias des Orientaux, couverts des élégants bas de coton à raies rouges. Les courtisans, dit-on, rirent beaucoup. Ils avaient tort. Ce n'est pas tout que de respecter l'étiquette, il vaudrait mieux encore respecter les convenances et les droits de l'hospitalité, et, avec plus de prévoyance, ne pas exposer des étrangers chargés d'une mission officielle à des scènes désagréables en croyant leur faire encore beaucoup d'honneur.

« Nous devons ajouter d'ailleurs que peu d'instant après les étrangers laissèrent leurs chevaux pour remonter en voiture, d'où on n'aurait pas dû les faire descendre, puisqu'on ne pouvait leur offrir les moyens de monter à cheval suivant leur habitude. »

— Il y a eu aujourd'hui une revue de tous les régiments qui quittent Paris. Les officiers ont été admis à saluer le roi et les princes dans les appartements.

— Le marquis de Dalmatie est arrivé à Paris samedi. C'est dimanche qu'a été signée l'ordonnance qui affuble son père du titre de maréchal-général de France. Sans doute, M. Soult fils a apporté le consentement du maréchal.

— Le banquet de Meaux a été digne des hôtes qui se pressaient dans le Jeu-de-Paume, au nombre de 750. Un orchestre d'amateurs a fait retentir la salle des sons de la *Marseillaise* au moment où les convives se sont mis à table. Ceux-ci ont successivement applaudi des toasts de MM. Houzelot, secrétaire du comité, O. Barrot, Charbonneau, Georges et Oscar Lafayette, Cordier, Larabit, Drouin-de-Lhuys, etc. M. O. Barrot a insisté, dans un bon discours, sur la nécessité de l'équilibre des pouvoirs. « La royauté constitutionnelle, a-t-il dit, dérive de la souveraineté nationale; il faut qu'elle s'en souvienne. » De bruyants applaudissements ont accueilli ces paroles, et on a écouté avec non moins d'adhésion l'orateur, lorsqu'il a montré l'intervention directe de la couronne dans toutes les affaires, et qu'il a déploré que « tous les grands services de l'Etat vissent successivement s'absorber dans la famille régnante, qui échappe, sinon de droit, au moins de fait, à toute responsabilité. »

M. O. Barrot espère que l'attitude d'une autre chambre reformera tout cela. C'est une illusion que nous n'essaierons pas de lui ôter. Nous reconnaissons, d'ailleurs, que M. Barrot défend sa conviction avec une activité que les radicaux devraient bien imiter. Le banquet de Meaux, quoi qu'il en soit, aura servi dans Seine-et-Marne à la

propagation de bonnes et utiles vérités, et au progrès des idées de liberté et de moralité publique.

Le collège d'Avignon, à un second tour de scrutin, a nommé M. Germanès, candidat ministériel, par 335 voix contre 198 données à M. d'Olivier, candidat légitimiste. Il y a eu cinq voix perdues.

A Carcassonne, M. Ressenac a été réélu par 191 suffrages. Son concurrent, M. Sarrans, en a eu 120. Quatre voix ont été perdues.

Ces résultats ne nous étonnent pas et ne nous affligent pas davantage. Le mal doit devenir plus grand encore pour que le bien en sorte.

M. Sarrans avait adressé aux électeurs de Carcassonne une circulaire par laquelle il déclarait accepter la candidature que lui avaient offerte plusieurs de ses amis. Voici comment il y résumait la situation de la France :

« Messieurs,

La déconsidération des pouvoirs publics est à son comble, et il faut dépendant que les pouvoirs publics soient respectés ; la corruption, érigée en système de gouvernement, a tout gangrené ; nos institutions constitutionnelles sont viciées dans leur essence, faussées dans leur application ; la pensée régénératrice de 1789 et de 1830 est étouffée ; les impôts, presque doublés, sont en dehors de toute proportion avec les nécessités légitimes des services publics ; la dette, dans ses diverses dénominations, s'est accrue d'un tiers ; le trésor est aux prises avec un déficit de deux milliards ; toutes les ressources de l'état sont épuisées ou aliénées sans causes avouables.

Et qu'on ne vous parle plus de travaux publics extraordinaires ; car vous n'avez point 1,200 kilomètres de chemins de fer, tandis que l'Allemagne en a 3,000 et l'Angleterre 6,000. Et cependant les budgets de ces pays sont restés stationnaires depuis quinze ans. Ce qui dévore et ruine la France, croyez-le bien, c'est la corruption, c'est le trafic, l'achat et le prix des consciences vendues. Un trouble profond altère les ressorts de l'administration publique ; l'anarchie morale est au cœur de la société ; il y a conflit, antagonisme entre tous les intérêts matériels ; le désordre politique conduit au désordre des consciences et des esprits, et celui-ci pousse à l'abîme ; enfin, spoliée au dedans, la France est déshonorée au dehors ; voyez plutôt son attitude en présence de la Suisse et de l'Italie !... »

Le *Journal des Débats* ayant essayé de donner le change à l'impopularité de la nomination du duc d'Aumale en disant qu'elle déplaisait au *Morning Chronicle*, cette feuille répond en ces termes :

« Si le but du *Journal des Débats* est de faire croire à ses lecteurs que la nomination du duc d'Aumale comme gouverneur-général de l'Algérie est une chose qui nous inquiète en ce qui touche nos intérêts, il faut les détromper le plus tôt possible. Peut nous importe que le prince de Joinville soit appelé au commandement de l'escadre de la Méditerranée, que le duc de Nemours commande le camp de Compiègne ; cela nous est tout aussi indifférent que les autres nouvelles insignifiantes des feuilles ministérielles de Paris. Si nous voulions à la France autant de mal que le suppose et voudrait le faire croire le *Journal des Débats*, loin de montrer une rage extravagante, nous nous réjouirions de la nomination du duc d'Aumale. Il n'y a pas de nomination qui soit de nature à préjudicier davantage à la dynastie d'Orléans. Cette nomination est peu sage en elle-même ; elle est généralement impopulaire en France, et elle est surtout de nature à provoquer le mécontentement de l'armée. »

Afrique française.

Par le paquebot de la compagnie Bazin-Périer le *Philippe-Auguste*, on a reçu à Marseille les journaux d'Alger jusqu'à la date du 23 septembre.

L'arrivée de S. A. R. M. le duc d'Aumale dans cette ville était annoncée pour le 6 du mois prochain.

M. Vaisse, directeur-général des affaires civiles, et M. Bozelli, directeur de la province d'Alger, y sont arrivés le 22 à bord du *Philippe-Auguste*. M. Mercier, directeur de la province d'Oran, s'était également rendu à Alger, sur l'invitation qui lui en avait été adressée par M. le gouverneur-général par intérim.

« D'un autre côté, dit l'*Akhbar*, on nous assure que les ordonnances et arrêtés ministériels portant réorganisation des différents services sont parvenus à Alger et vont être publiés sans délai ; nous le souhaitons vivement, car non seulement les services souffrent de la situation anormale qu'entraînent des changements aussi considérables, mais encore il importe que toutes les personnes attachées aux différentes administrations soient fixées sur leur sort. »

— M. le lieutenant-général de Lamoricière, qui doit être en ce moment à Oran, est attendu prochainement à Alger. M. le lieutenant-général Changarnier doit arriver aussi sous peu. Le lieutenant-général Bèdeau se trouvant ici, les généraux commandant les trois divisions, ainsi que le directeur-général et les trois directeurs civils, se trouvent réunis à Alger pour l'arrivée de S. A. R. le duc d'Aumale.

— Les journaux ont parlé d'arrestations qui auraient eu lieu à Alger par suite d'une instruction judiciaire. Il paraît qu'une seule personne aurait été arrêtée jusqu'ici ; c'est du moins ce qui résulterait de la note suivante, que publie le journal l'*Akhbar* :

« Depuis quelques jours, les bruits les plus étranges circulent dans notre ville et y répandent une espèce de terreur qui peut amener de graves inconvénients. On cite au hasard les noms de plusieurs personnes fort connues, que l'on dit arrêtées et mises au secret. Nous croyons devoir mettre le public en garde contre de semblables rumeurs, qui, à une exception près, n'ont aucun fondement, mais qui produisent un effet pénible sur l'opinion publique, peu soucieuse souvent de remonter à la source de ces absurdités.

La réalité est déjà assez triste sans qu'on cherche encore à l'augmenter par de ridicules rumeurs, qui n'ont d'autre résultat que de semer l'effroi et la désunion dans une population jusqu'ici si prudente et si paisible. »

COUR CRIMINELLE DE BERLIN.

DÉFENSE DE MIEROSLAWSKI (1).

Nous recevons de Bruxelles le discours prononcé par Louis Mieroslawski devant la cour criminelle de Berlin le 5 août 1847. Cette défense excita dans l'auditoire un tel enthousiasme que le président de la cour criminelle crut devoir interrompre l'orateur et lever la séance. Le lendemain, on n'accorda plus la parole à l'accusé, et la cour, s'étant retirée en la chambre du conseil, le condamna à la peine de mort. Le jugement ne sera rendu public qu'après la clôture du procès.

(1) Louis Mieroslawski, né en 1812 à Namur, en Belgique, alors province française, a fait ses études à l'école militaire des Cadets. Il prit une part active dans la révolution de 1830, suivit l'émigration en France, et en 1840 fut appelé par ses compatriotes à faire partie du comité central démocratique, où il se distingua par ses lumières et son patriotisme. Vers la fin de 1843, les patriotes de Pologne l'appellèrent d'un commun accord pour diriger le mouvement révolutionnaire. Signalé et poursuivi par les autorités prussiennes, il fut pris la veille de l'insurrection de Cracovie, et il figure aujourd'hui comme le principal accusé devant la cour criminelle de Berlin.

Nous donnons en entier à nos lecteurs cette admirable allocution, qui fera battre le cœur des démocrates de tous les pays.

S'il est juste, d'une part, de faire peser sur l'émigration démocratique toute la responsabilité des événements de 1846, il est indispensable, de l'autre, de préciser dans quelles limites et dans quel sens cette association révolutionnaire entend accepter ce fardeau.

Il s'agit de savoir, en d'autres termes, quelles étaient les véritables intentions et les espérances raisonnables de son comité exécutif, connu sous le titre de *Centralisation*, lorsque celui-ci jugea inévitable d'appeler les patriotes du pays à une lutte désespérée contre l'oppression.

J'aborde cette explication avec la très intime conviction que le succès, qui seul explique et légitime tout en politique, n'aurait pu que paraphraser ce que je vais affirmer sous l'épreuve, sous la garantie du sacrifice absolu et sans réserve que j'ai fait depuis long-temps de ma cause personnelle. Ce témoignage d'un homme sans craintes comme sans espoir et sans illusions qui lui soient propres obtiendra peut-être, Messieurs, quelque crédit même auprès de nos ennemis les plus malveillants.

La Société démocratique polonaise, dont j'ai l'honneur d'être l'organe en ce moment, s'est proposé, il y a quinze ans, trois buts vers lesquels elle a marché à travers mille obstacles avec une abnégation et une persévérance dont la catastrophe de l'année dernière n'a fait que relever davantage toutes les difficultés et toute l'étendue. Ces trois objets constants et uniques de ses travaux sont la propagande, la conjuration et l'insurrection, en vue de régénérer, de rallier et de restaurer la patrie polonaise.

La première de ces tâches consiste dans les enseignements politiques, sociaux et militaires que l'émigration démocratique a inculqués au pays par la voie de la presse et de ses émissaires. La deuxième comprend les efforts que ces mêmes émissaires ont tentés pour soumettre les divers éléments révolutionnaires des trois Polognes à la même doctrine, à la même solidarité et à la même initiative. La troisième enfin consiste dans les préparatifs définitifs de soulèvement que la Centralisation s'est vue absolument obligée de précipiter, à l'effet de sauver la conjuration d'une dissolution qui l'eût livrée tout entière à la merci de l'ennemi, surprise et désarmée, sans compensation ni excuse d'aucune espèce.

Vous me permettez, Messieurs, de passer rapidement en revue ces trois phases de la fièvre révolutionnaire qui agite le douloureux sommeil de la Pologne depuis l'infroductueuse tentative de 1835, pour arriver à la triple conclusion que voici, savoir : 1^o que notre propagande révolutionnaire n'a rien eu de désordonné, rien de subversif, rien d'anarchique ; mais que bien au contraire elle a constamment prétendu soumettre toutes les licences de l'individualisme à l'empire d'une commune et unique nécessité, et toutes les passions suspectes à l'éclatante, à la souveraine passion du salut national ; 2^o que, dans les rapports conjuratifs du pays avec l'émigration, le rôle actif, la responsabilité saisissable pèse sans partage sur cette dernière, tandis que le tour et les fonctions du pays dans l'action commune ne pouvaient et ne devaient venir qu'au moment de l'explosion, pas avant ; enfin 3^o que cette explosion, sans préjuger les droits et le recours des générations futures, devait néanmoins, par certaines considérations politiques et stratégiques particulières à l'état actuel des choses, éluder tout choc sérieux avec la domination prussienne, pour concentrer ses efforts décisifs contre la domination russe.

J'aborde la première de ces trois questions. Je ne vous répéterai pas, Messieurs, quel programme s'est posé l'école démocratique polonaise, et par quelles voies elle a prétendu le réaliser, car ses écrits répondent pour elle. Je vous rappellerai seulement que la propagande de la démocratie polonaise a été constamment si franche, si ferme, si claire, jusque dans l'erreur même, si elle y eut, que ni les calomnies de ses adversaires les plus acharnés, ni le sang dans lequel on a essayé de l'étouffer, n'ont réussi à l'assimiler dans l'opinion du monde aux impuissants écarts de l'anarchie. Ce n'est point que ces écarts aient manqué l'occasion de se glisser sous notre drapeau à la faveur des inévitables ténèbres de la conjuration ; mais ils n'auraient point soutenu l'épreuve de la période insurrectionnelle sous un gouvernement issu de nos doctrines, et voilà la seule chose qu'il nous importe de prouver.

Je veux dire que tous nos ennemis ont mis à profit notre désastre pour diffamer nos intentions et nous confondre avec notre antithèse ; car c'est une des exaspérations destinées des vaincus, que de payer à la fois les frais de la défaite et les frais de la victoire. Les uns ont appelé à leur secours ces atroces ressources de la calomnie pour nous aliéner les classes de la société polonaise qu'une longue et diverse servitude avait immobilisées, égarées, frappées de cécité et de mutisme. Pour nous bannir de leur cœur et de leur confiance, on nous a dépeints comme un incorrigible aristocrate, qui n'aurait emprunté les déguisements d'un libéralisme étranger que pour reconquérir par l'astuce de licencieux privilèges perdus par l'abus. Et alors ce peuple dont l'émancipation, la promotion, la réhabilitation civile et morale a été l'unique roman de notre jeunesse, le grand problème de toutes nos douleurs et de tous nos sacrifices, ce peuple a levé sur nous sa massue de Cain, sans que, cette fois, nulle voix d'en haut ait pu lui demander ce qu'il avait fait de son frère, car l'infortuné ne savait point du tout ce qu'il faisait, et Dieu ne lui avait réellement point donné d'Abel à garder.

D'autres, et les mêmes avec, selon qu'ils s'adressaient à un autre auditoire, nous ont attribué en même temps toutes les extravagances d'une sanglante et vague démagogie, afin de nous interdire l'approche des classes qui, à la vérité, ne redoutent que le côté critique des révolutions, mais qui aussi, malheureusement, n'en observent et n'en connaissent que ce côté-là. Ainsi, nous qui avons usé pendant quinze ans toutes les forces de notre volonté et de notre intelligence à concilier les principes de la fraternité avec la discipline d'une démocratie militante, nous qui n'avons perçé à la fin dans le martyrologe de notre pays qu'au travers des débris de mille déréglés que nous faisons obstacle, nous voilà rendus responsables de tout ce que nous avons constamment et publiquement combattu.

C'est ainsi que l'on a imputé à notre école révolutionnaire je ne sais quelle absurde stratégie, où le poison, le couteau, le massacre des femmes et des juifs auraient suppléé la science, le nombre et le courage. A côté de cela, l'on nous accuse d'avoir méconnu tous les enseignements que les révolutions accomplies nous ont laissés, pour plonger la Pologne dans une agitation sans but et sans frein, où la multitude, à peine sortie d'une nuit millénaire, eût été aussitôt conviée à la souveraineté du vol, du meurtre et de l'incendie. Puis, afin de se donner quelque crédit auprès des esprits superficiels, nos détracteurs ont imaginé d'élever eux-mêmes ce mélange monstrueux d'ambition et d'érostratisme au rang d'une théorie économique et sociale, à laquelle, faute de définition intelligible, ils ont prêté, en attendant, celle de communisme. Ils n'ont su donner à notre démocratie militante que le nom d'un fantôme, pour soulever contre elle les ignorantes préventions de tous les indifférents qui n'auront point le courage et la bonne foi de lui demander en face son véritable programme.

Quant à cette dernière imputation, dont, depuis une dizaine d'années, l'on est si prodigue envers les révolutionnaires polonais, elle nous paraît avoir remplacé exactement, dans les persécutions modernes, le rôle qu'ont joué, dans toutes celles du moyen-âge, les accusations de sorcellerie et de nécromancie. Ce communisme, que, comme l'amour de la Rochefoucault, personne n'a vu, et dont tout le monde parle, est devenu le crime obligé de tous ceux à qui l'on n'en peut prouver de possible, d'explicable. Qu'une conspiration réussisse à un prix quelconque, ce n'est qu'une mutation historique ; mais qu'elle échoue au point de n'avoir pas même laissé de trace visible au microscope de toutes vos enquêtes, cela devient bien plus grave : c'est du communisme de la plus ténébreuse espèce. Armez-vous au nombre de 6, de 7, de 8,000, comme en 1831, passez la frontière, combattez, toute une armée, contre la plus intime alliée de la Prusse (car vous savez tous, Messieurs, que tels étaient alors les rapports des deux puissances) ; ce n'est là qu'une étourderie patriotique ; mais projetez la même étourderie, sans la mettre à exécution, à une époque où la plus formidable des révolutions polonaises devrait moins vous inquiéter que les plus tendres assiduités de la Russie, et aussitôt la mesure, la définition du délit est perdue. Comment appelez-vous cela en langue légale ? Appelez-le, à tout hasard, du communisme, et vous ne vous trompez pas plus que les juges des Templiers, de Jeanne d'Arc et de la maréchale d'Ancre. Réforme qui passe, c'est de l'économie politique, de la législation, de l'administration ; réforme en paroles, en désir, en peinture : communisme. Un vol accompli, un meurtre prouvé, un rapt consenti, dix, vingt mille coups de fusil tirés ne sont que tout cela ; mais le rêve de tout cela est bien pis, surtout si personne n'en peut trouver la raison et le clef, vu qu'il n'y en a pas : c'est du communisme. Messieurs, vous le savez bien.

Lorsque ce mot bizarre, que nous entendons tous d'une manière diffi-

rente, s'égare dans un acte d'accusation officiel, comme celui que nous avons sous les yeux, du moins peut-on lui demander ce qu'il nous veut, sinon ce qu'il signifie. Mais que demander, Messieurs, et que répondre aux réquisitoires anonymes que les procureurs de la calomnie ont charbonnés sur ciler tous les pamphlets atroces, stupides ou spécieux qui ont servi de Youds des, de présomptions, d'inspirations aux investigations de l'enquête ? Est-il démagogue de vous éclairer sur l'intention que renferment les épithètes de démagogues et de communistes prodiguées par certains écrivains alle-gués, bon Dieu ! comme si toute révolution qui a la conscience de ses des-tinées pouvait être autre chose que l'ordre souverain, que la loi en bataille, que la dictature du parti qui l'a faite ! Nous, des communistes ! Si ce mot signifie autre chose qu'un prétexte de pâture pour le sphinx qui garde le tombeau de la Pologne, c'est apparemment la mise en commun de ce qu'on a. Or, Messieurs, vous savez bien que nous n'avons plus rien comme état, de ce que nation, ni comme société, puisque vous nous avez tout pris ! Atten-dez donc du moins, pour nous accuser de ce communisme-là, que nous ayons reconquis de quoi communier.

Non, Messieurs, jamais notre démocratie militante n'a compromis son bon droit en importunant la fortune par des exigences outrées, par des sommations insolentes, par des caprices irréalisables. La démocratie polonaise n'a jamais mis le patriotisme de la nation à des épreuves impossibles, parce que ce qu'elle désire et espère, elle le désire, elle l'espère avec ré-solution et sincérité.

Et d'abord, quel que soi l'idéal vers lequel a résolu de marcher cette dé-mocratie, à travers l'épaisseur encore inconnue d'une révolution nationale, elle n'a jamais prétendu arriver à cet idéal par cet idéal même ; c'est-à-dire qu'elle a très bien compris, avec le plus positif, le plus pratique des publi-cistes modernes, que ce qui donne la liberté n'est pas comme la liberté. Ma-ternellement résignée à ajourner ses fruits pour une génération plus fortunée, notre démocratie se complait dans ses épines et n'a point cherché à escompter l'avenir au profit des impatiences actuelles. Rédempteur loyal mais chagrin, et peu aimé à cause de cela, loin de bercer le pays dans de fal-lacieuses illusions, elle a au contraire constamment averti la nation de dé-poser tous ses droits sur l'autel impitoyable de ses devoirs ; elle ne lui a pas caché que, pour devenir forte, libre et souveraine, il lui faudrait d'abord se faire endurante aux revers, esclave de la règle et disciplinée comme un vieux bataillon.

Veuillez seulement, Messieurs, étudier tout ce que nous avons dit, écrit et planté depuis dix ans, et vous verrez que la révolution, envisagée par notre démocratie non seulement comme un moyen transitoire d'affranchissement, mais en même temps comme la synthèse suprême de toutes les volontés et de toutes les facultés publiques, devait être, par conséquent, une très labo-rieuse, une très sévère épreuve, et pas du tout une de ces meurtrières fol-les où se précipitent les sociétés corrompues pour échapper, n'importe com-ment, à l'hypocondrie de la vieillesse.

Etudiez, Messieurs, de bonne foi nos doctrines, et vous découvrirez que c'est par toutes les vagues d'une guerre sérieuse, régulière et persévérante que les masses devaient être baptisées et promues au sentiment de leurs devoirs, puis de leurs droits civiques.

Etudiez, cherchez encore, et vous trouverez que c'est sous l'impérieuse pression d'un pouvoir unique et dictatorial que devait se former le mécanisme essentiellement centralisateur de notre administration républicaine.

Etudiez toujours, ne vous laissez pas, et vous remarquerez avec surprise peut-être que c'est par la suspension des libertés individuelles, de l'indépen-dance provinciale et de tous les écarts de la pensée que cette souveraineté révolutionnaire aurait résumé toutes les volontés en un irrésistible faisceau, pour reconstituer à la fois une société et un état homogènes avec les débris disparates que les fautes de nos pères nous ont légués pour patrie.

Ce n'est donc, vous le voyez bien, Messieurs, que par le concours rigide de toutes les croyances, de toutes les opinions et de tous les intérêts au sacrifice commun que toutes ces puissances diverses eussent conquis leur droit de cité dans l'état affranchi. Où voyez-vous donc de l'anarchie, de la démagogie, une subversion sociale dans notre programme révolutionnaire ? Est-ce là, dites-le, Messieurs, une de ces utopies qui, pour se consoler de son inadmissibilité, aurait calomnié le monde réel, une de ces dérangeai-sons volcaniques qui ne songent qu'à dégorger leur lave, sans s'inquiéter de ce qu'il plaira à Dieu de semer dessus ?

Que si, en passant avec affection à côté de ces principes, proclamés depuis tant d'années par la démocratie polonaise, et résumés, en intention du moins, par l'institution du gouvernement de Cracovie, nos détracteurs ont cru rencontrer d'autres symptômes dans notre désastreuse tentative, la faute n'en est pas à nous, mais à eux : car enfin c'est l'affaire de celui qui cherche de chercher de bonne foi.

Tel est l'esprit dans lequel le démocrate polonaise a agi sur le pays. Or, il est de notoriété publique que la source de toute propagande politique et sociale pour la Pologne, privée d'existence comme état, réside dans l'émigra-tion. C'est donc l'émigration qui répond et des doctrines dont elle alle-mente le patriotisme local, et de leurs conséquences. Le pays ne joue, dans cette émission de lumière et de chaleur, qu'un rôle tout à fait passif. C'est le réflecteur de la propagande, mais ce n'en est pas le laboratoire. Il en est de même de toute conjuration, toute conjuration n'étant que de la propa-gande concentrée sur un seul point, sur un foyer indicé de réflexion. Il s'agit donc de savoir, Messieurs, si vous prétendez incriminer le miroir d'a-voir renvoyé au foyer d'explosion la lumière qu'a projetée sur sa surface la propagande démocratique et révolutionnaire de l'émigration.

Remarquez ensuite que l'émigration est seule apte, par l'indépendance de sa situation, non seulement à élaborer et à répandre les théories révo-lutionnaires, mais aussi à faire une application réelle de ces théories dans un but insurrectionnel, jusqu'à l'instant où une force armée quelconque surgira à la surface du pays. Jusque là les éléments révolutionnaires de la nation reposent à l'état latent dans son sein, sans facultés actives, sans moyens d'entente pour un soulèvement. Privés de contact entre eux, sym-pathiques mais isolés, se cherchant à tâtons dans la gêne et l'obscurité d'une vigilante oppression, ils ne peuvent convenir de rien sans l'intermé-diaire de cette même émigration qui déjà leur a donné l'idée et la tentation de le faire.

Aussi bien, est-ce à l'initiative de la centralisation, puis à l'intermédiaire régulier de ses émissaires, et non pas aux diverses associations locales litté-raires, philanthropiques ou économiques, prises à partie dans l'acte d'accu-sation, qu'il faut remonter, pour saisir une conjuration appréciable et res-ponsable.

Hors des trames de l'émigration démocratique, il y a une nation entière, frémissante sous le joug, et interrogeant perpétuellement la fortune ; il y a un désir ardent et vagues efforts de renouer la chaîne de la vie publique rom-pue par les démembrements ; il y a, en un mot, conjuration abstraite d'es-pérances et de regrets exhalés par tous les organes mutilés de la patrie, mais il n'y a point matière à procès, seulement à persécution. Mettez en effet de côté la part de l'émigration dans l'agitation polonaise des dix dernières an-nées, et aussitôt vous perdez toute mesure d'appréciation et de définition pour le reste. Qu'incrimine au juste votre loi ? Où prenez-vous les éléments de l'accusation ? Quelles sont vos raisons de distinction entre les patriotes détenus et ceux qui ne le sont pas ? Pourquoi 250 accusés et pas 2,500 ou 25,000 ? En un mot, qu'appelez-vous, Messieurs, des conjurés, dans une na-tion où tout le monde conspire d'une façon ou d'une autre, mais où vos ri-gueurs répressives n'ont encore laissé à personne la faculté de réussir ?

Non, Messieurs, il n'y a pas eu de conjuration parmi les patriotes de la Pologne prussienne dans le sens précis et intelligible qu'exige, pour sé-vir, toute loi, quelque rigoureuse et intolérante qu'elle soit. Quant à ce que, faute d'avoir étudié nos mœurs publiques, l'acte d'accusation appelle ainsi, ce n'est que la répercussion continue, incessante, nécessaire d'un mécontentement inséparable de tout asservissement ; cela échappe aussi bien par sa fatalité que par son étendue à tout moyen légal d'investigation et de répression. C'est de l'histoire, c'est du drame politique, c'est du roman social, quelquefois burlesque, souvent terrible, toujours poi-gnant ; c'est tout ce que vous voudrez, Messieurs, mais ce n'est point de la procédure.

Comment évaluer, soit par le nombre, soit quant au degré relatif de cul-pabilité, les sortes infinies d'agitation dont se compose la cause polonaise ? N'est-il pas évident que, pour que cette agitation chronique, incurable, pût être exprimée par votre thermomètre légal, il lui aurait fallu préalablement se traduire dans des actes patents et limités ? N'eût-il pas fallu, par exem-ple, que les attroupements projetés par le plan de la Centralisation eussent été accomplis ou du moins tentés à un degré appréciable pour votre vic-torie ? Alors vous auriez pu passer en revue les éléments sérieux de la

LE MARE DE CAFÉ. — Mais voici une bien autre prévention qui amène sur le banc la fille Neflier. Elle n'a pas pour excuse les mêmes motifs que la femme Loiseau... ses torts sont plus graves; qu'on en juge :

Une grande fille de vingt ans s'avance à la barre : c'est la plaignante. Elle est assez jolie; elle paraît un peu confuse, ses joues sont toutes rouges, et elle a les yeux baissés.

M. Pérignon, président : Quel est votre nom ?
La plaignante : Minette pour...
D. Votre âge ? — R. Vingt ans.
D. De quoi vous plaignez-vous ? — R. Je me plains de mademoiselle, qui m'a pris deux chemises et d'autres effets dans mon paquet.

M. le président : Expliquez dans quelles circonstances.
La prévenue, avec colère : Ça n'est pas vrai : mademoiselle m'a apporté dans ma chambre deux paquets, elle les a remportés ensuite tels quels.

La plaignante : C'est vrai, mais les deux chemises manquaient.
La prévenue au président : Demandez-lui donc pourquoi elle m'a apporté ces paquets.

La plaignante, devenant rouge écarlate, et les yeux plus baissés que jamais : Mon Dieu ! c'est parce que vous m'avez fait croire que j'étais enceinte.

M. le président : Mais qu'est-ce que tout cela signifie ? Cette fille fut-elle enceinte, ce n'est pas un motif pour la voler ; sa faute ne serait pas une excuse pour vous.

La prévenue, avec volubilité : Mademoiselle est enceinte de son propriétaire, et, pour cacher sa situation, elle a voulu fuir, et m'a priée de garder son linge chez moi.

La plaignante : Mais ça n'est pas vrai, c'est mademoiselle qui disait que je l'étais; mais ça n'est pas, voyez... (Et en effet la pauvre fille montre une taille fort mince qui ne ressemble en rien à celle de la femme Loiseau, l'amateur de pêches.)

Le président à la prévenue : Vous avez abusé honteusement de la crédulité de cette pauvre fille; l'instruction prouve que vous lui avez fait croire qu'elle était sur le point d'être arrêtée parce qu'elle était grosse. Vous avez voulu lui prouver sa prétendue grossesse en la faisant lire dans du mare de café. Vous avez fait la sorcière pour devenir voleuse; votre conduite n'a pas d'excuse.

La prévenue : Est-ce qu'on croit ces choses-là quand elles ne sont pas ?

Le président : Malheureusement les fripons trouvent toujours des dupes. Mais il ne s'agit ici que du vol, et il est constant que vous avez abusé de la crédulité et de la peur de cette pauvre fille.

La plaignante : Elle disait qu'elle pouvait prouver que j'étais grosse, ça m'a fait peur. Elle m'a fait faire le café moi-même, et comme c'était trouble... (On rit.)

M. le président : Vous avez eu tort de vous en rapporter à cette femme, votre conscience devait vous en dire plus que votre café à cet égard. (On rit.) Il fallait vous en rapporter à elle.

Le tribunal condamne la fille Neflier à six mois de prison.
La fille Neflier, furieuse : Mais elle l'est ; à preuve...

La plaignante : Je ne le suis pas.
La prévenue : Vous avez fait ce qu'il faut pour l'être.

M. le président : Cela ne vous regarde pas ; taisez-vous.
La fille Neflier proteste de nouveau, et la plaignante aussi.

Le propriétaire seul pourrait dire ce qu'il en est ; mais il sera certainement plus discret que la fille Neflier.

Nouvelles diverses.

C'est le 4 octobre que le *Courrier français* comparaitra devant la cour d'assises, sur la plainte de M. Dumon, ministre des finances, qui se prétend offensé par l'insertion d'un article de l'*Indépendance belge*, où l'honneur du ministre et sa probité sont attaqués. Le *Courrier* proteste de nouveau de l'innocence de ses intentions, et il dit, non sans raison, qu'il doit être cru, en cette circonstance, d'autant plus facilement qu'il a, dans d'autres affaires et pour d'autres personnes, attaqué résolument quand il a pensé qu'il y avait lieu de formuler une accusation explicite.

— Le *Journal de la Somme* contient le récit du suicide d'un ouvrier menuisier, des environs de Bourges, qui, poussé par la misère, s'est élancé du haut des galeries intérieures de la nef de la cathédrale d'Amiens sur les dalles. Son corps a été broyé.

— La cour d'assises de la Manche, dans son audience du 13 septembre, a jugé une affaire des plus scandaleuses. Un prêtre était accusé d'attentat à la pudeur, de viol et de tentative d'avortement. Les débats ont eu lieu à huis-clos.

L'abbé Anne était hypocrite. Après avoir prêché la morale en chaire, il rencontre une jeune fille, il attente à sa pudeur, et le lendemain la jeune fille l'a vu disant la messe à l'autel de la Vierge !

Une autre fois il fait croire à une autre jeune fille qu'il va lui jeter un sort, et, comme le bohémien, il prononce en la quittant ces paroles magiques : « Tu m'aimeras, et je ne t'aimerai plus ; tu courras après moi, et je ne voudrai pas de toi. »

Beaucoup d'autres personnes se plaignent d'avoir eu à essayer, de la part du cynique abbé, des propositions déshonnêtes et des attouchements que le respect que nous devons à nous-mêmes ne nous permet pas d'indiquer.

Malgré cette vie déréglée et crapuleuse, il est probable que l'abbé Anne aurait échappé aux poursuites de la justice, s'il n'eût violé une fille Helland, sa domestique, et tenté ensuite de la faire avorter. Non content d'assouvir sa passion sur cette pauvre fille, l'infâme abbé la menace de la dénoncer comme voleuse si elle a le malheur de se plaindre, et lui retient ses gages comme il a déjà fait à d'autres.

Tout cela se passait à Colomby, près Valogues.

Nouvelles Etrangères.

ITALIE.

Malgré le démenti donné par les feuilles allemandes à la nouvelle qui annonçait la retraite de l'ex-impératrice Marie-Louise, on nous écrit de Lucques que le comte Fiquelmont a eu à Vérone une conférence à ce sujet avec M. Ward, ministre de Lucques. La retraite de Marie-Louise paraît être arrêtée; il ne s'agirait plus que de régler la pension qui doit lui être faite.

Il découle de ces faits, si effectivement ils s'accomplissent, que la famille régnante de Lucques serait appelée à succéder à Parme à l'ex-impératrice, et que le duché de Lucques serait incorporé à la Toscane, le tout en vertu du traité de Vienne.

ESPAGNE.

Le *Faro* du 22 dit que depuis quelques jours la reine paraît moins gaie que de coutume. On parle beaucoup, dit ce journal, qui appartient aux modérés et au roi des Français, on parle beaucoup dans les cercles publics du changement qui serait survenu, dit-on, dans les relations entre MM. Serrano et Salamanca. Ce dernier commence à rechercher l'appui d'autres personnes influentes, et le premier n'est pas disposé à se laisser traiter par M. Salamanca comme tant d'autres ont été traités. Nous verrons bientôt de grands événements. Ces jours passés, divers émissaires sont partis de Madrid pour les provinces, afin de les préparer à bien recevoir Espartero. On dit que l'on organise à Madrid et dans d'autres villes les bataillons de la garde nationale, et l'on ajoutait même hier que les officiers de l'un de ces bataillons à Madrid étaient allés en corps féliciter leur commandant.

GRÈCE.

On prétend que, dès le lendemain de la mort de Coletti, des dissentiments se sont produits touchant le partage de sa succession politique. Le chargé d'affaires d'Angleterre, sir Edmond Lyons, ayant appris que le roi, à la sollicitation de M. Piscatory, paraissait décidé à confier à M. Rigas Palamidès, ministre de l'intérieur, la présidence du conseil, s'est rendu auprès du roi, et lui a signifié que ce choix serait vu de très mauvais œil par l'Angleterre.

Coletti n'avait pas rendu le dernier soupir, raconte-t-on, que le roi Othon écrivait au czar pour solliciter son intervention contre la Porte excitée par la Grande-Bretagne.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 30 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1162 50	1158 75	1163	1163 75	1163 75	1163 75
prime d. 10	»	»	»	»	1173	1177 50
Paris à Rouen.	912 50	907 50	912 50	911 25	912 50	911 25
prime d. 10	»	»	»	»	908 75	921 25
Avignon à Marseille	321 25	318 75	322 50	320	322 50	320
prime d. 10	»	»	»	»	351 25	328 75
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	333	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	320	»	320	318 55
prime d. 10	»	»	»	»	326 25	323
Paris à Lyon	372 50	»	372 50	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	495	496 25	496 25	497 50	»	»
prim. de. 10	»	»	»	»	315	323

Bourse de Paris du 28 septembre 1847.

Avant l'ouverture, le 3 0/0 a été fait à 75 3/4 et 60, et il a ouvert au parquet à 75 60. Il est monté d'abord à 75 70 et à 75 75 dans la coulisse arrivés en baisse de 5/8 0/0, il est tombé en peu de temps à 75 68. Ce bruit ne s'étant pas confirmé, la baisse a été promptement arrêtée, et, quoique le dernier cours au parquet n'ait été coté qu'à 75 65, le 3 0/0 est resté demandé dans la coulisse à 75 72 1/2.

Affaires moyennes.

Trois pour cent	75 75	Saint-Germain	»
Quatre pour cent	99 50	Versailles (rive droite)	253
Quatre et demi pour cent	103	Versailles (rive gauche)	»
Cinq pour cent	114 85	Paris à Orléans	1163
Emprunt de 1844	»	Paris à Rouen	907 50
Trois pour cent belge	»	Rouen au Havre	357 50
Quatre 1/2 p. cent belge	»	Avignon à Marseille	327 50
Cinq pour cent belge	100 3/8	Strasbourg à Bâle	160
Récépissés Rothschild	»	Orléans à Vierzon	358 75
Cinq pour cent romain	96	Orléans à Bordeaux	447 50
Trois pour cent espagnol	29	Chemin du Nord	320
Banque de France	5195	Paris à Strasbourg	583
Banque belge	»	Tours à Nantes	563
Caisse Lafitte	1150	Paris à Lyon	377 50
Comptoir Ganneron	1050	Lyon à Avignon	435 75
Obligations de Paris	»		

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 29 septembre 1847.

NOBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon	3,750	
320	4,000	Bateaux à vapeur	7,000	
300	5,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	4,510	
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,500	
1,050	10,000	Compagnie sur Saône p. marchandises	10,500	
6,000	500	Compagnie de l'Argle	900	
356	500	Compagnie du Rhône	590	
1,000	500	Canal de Givors	506	
500	500	Eclairage par le gaz	420	
4,000	450	Abbeville	600	
300	1,000	Angers	1,050	
400	500	Avignon	530	
300	1,000	Bayonne	975	
1,250	400	Besançon	430	
1,200	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud	250	
500	700	Bourg	920	
1,200	500	Bourges	270	
1,500	400	Clermont	583	
1,200	500	Colmar	892	
500	700	Dijon	773	
1,500	400	Dole	325	
450	600	Florence	510	
1,200	1,000	Gènes	325	
320	3,200	Grenoble	4,400	
400	500	Guillotièrre	600	
600	500	Laval	773	
1,000	1,000	Limoges	510	
1,500	400	Lyon, Compagnie Perrache	325	
400	500	— nouvelle émission	4,400	
400	500	Metz	980	
420	500	Mézères et Charleville	670	
600	500	Montélimar	505	
400	500	Montpellier	800	
400	500	Moulins	620	
960	500	Mulhouse	650	
3,500	440	Nancy	275	
600	500	Nevers	610	
875	500	Perpignan	250	
1,000	450	Puy	230	
600	500	Reims	320	
800	730	Rive-de-Gier	450	
1,000	700	Saône-et-Loire	1,515	
1,500	1,000	Saint-Etienne	1,475	
1,000	1,000	Strasbourg	1,400	
1,000	750	Trieste	980	
900	500	Trois villes du Midi	575	
1,740	600	Troyes	530	
560	800	Turin	1,900	
1,000	500	Valence	673	
400	5,000	Venise	1,573	
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	6,250	
limité	1,250	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,300	
4,483	1,250	Mines de houille	»	
1,000	1,000	Compagnie générale	1,075	
1,000	1,000	Obligation de ladite compagnie	850	
2,500	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	400	
4,500	1,000	Compagnie des mines des Lites	»	
450	2,000	Compagnie du Villars	1,470	
300	2,000	C ^{des} Houillères de Saint-Etienne	2,050	
226	2,000	Sur le Rhône	1,600	
1,790	2,000	de la Feuillée	1,455	
1,500	»	du Palais-de-Justice	220	
240	5,000	de l'île-Barbe	1,085	
1,790	»	de Vaise	»	
1,419	»	de Vaise	»	
»	»	Omnium	»	
»	»	— nouvelle émission	»	
»	»	Moulins à vapeur de Perrache	5,125	
»	»	Gare de Vaise	100	
»	»	Terrains de Vaise	500	
»	»	Compagnie des Eaux de Villefranche	550	

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1. VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi deux octobre mil huit cent quarante-sept, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers consistant en métiers, remise, rouets à canettes, mécaniques propres à la fabrication de la soie, échelles, horloge, table, buffet, chaises, garde-manger, réchaud, seaux, marmites, vaisselle, commode, trufusoir, garderobe, balances, tableaux, rideaux, lumpe, etc. (3239)

Etude de M^e Vernay, avoué à Lyon, place du Petit-College, n^o 5, et rue Saint-Jean, n^o 10.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, le samedi 9 octobre 1847, à midi,

D'UNE MAISON AVEC JARDIN,

Sise à Vaise, à l'angle de la rue des Prés et de la rue Neuve-du-Chapeau-Rouge, 19.

Cette maison a été saisie au préjudice du sieur Joseph Chapuis, marchand épicer, demeurant audit Vaise, place du Marché.

Mise à prix : trois mille francs ; ci. 3,000 f. Pour extrait : Signé VERNAY. (3735)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la toux, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (7182)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUVRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

BAINS RUSSES.

Grande rue Sainte-Catherine, 2, au 1^{er}.

Bains de vapeur par encasement, douches ascendantes et descendantes, baignoires en bois pour Barèges et sels minéraux, bains de siège aux aromates et à l'eau courante, bains ordinaires et à domicile. — Il y a un pédicure attaché à l'établissement. (1027)

NOUVELLES

Messageries de l'Ardèche,

DE LYON A AUBENAS, en 14 heures.

SERVICE JOURNALIER.

Les bureaux sont à Lyon, chez MM. L. Breittmayer aîné et C^o, et à la Compagnie générale des bateaux à vapeur, place de la Charité. (2417)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 46, à Lyon. (7016)



RECUEIL DE 250 RECETTES, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafins de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1077)

On demande à emprunter 25,000 fr. VAIS. avec hypothèque à 5 0/0. Le prêteur aura la faculté de passer quatre mois de la belle saison, nourri et logé aux frais du demandeur.

Le demandeur prendra cette somme en viager, si on le désire. S'adresser poste restante à L. A. M. (1088)

OFFRE DE CAPITAUX.

On offre de verser 25 ou 30,000 fr. dans un commerce ou industrie en pleine activité.

S'adresser à M. Chapeau aîné, rue des Célestins, n. 6, de neuf heures à midi. (1084)

CAFÉ-CABARET à vendre actuellement pour cause de maladie. — S'adresser, pour les renseignements, chez M. Mothier, marchand de charbons, rue des Fossés, 18, à la Croix-Rousse. (1025)

CAPSULES

De Raquin.

Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc. — A Paris, rue Mignon, 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. LARDET, place de la Préfecture, MALIGNON, rue Mercière, et à la PHARMACIE CELESTINS. (3696)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,